

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 28 avril 1975

DELIBERATION N° 75-1 DU 28 AVRIL 1975
PORTANT APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA
REUNION DU 11 DECEMBRE 1974

Le Conseil d'Administration de l'Agence Financière de Bassin
"Seine-Normandie",

Après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Procès-verbal de
la réunion du 11 décembre 1974, tel que complété par la délibération n° 74-21
portant attribution de subvention.

Le Secrétaire
Directeur de l'Agence,

Le Président du
Conseil d'Administration,

F. VALIRON

M. DOUBLET

PROCES-VERBAL

de la réunion du Conseil d'administration
du 11 décembre 1974

(4^e réunion 1974)

Messieurs les membres du Conseil d'administration de l'agence financière de bassin " Seine-Normandie " se sont réunis sous la présidence de M. DOUBLET, le 11 décembre 1974 à la Mairie de Livry-Gargan, suivant convocation individuelle qui leur a été adressée par le Président (cette réunion devait se tenir le 12 novembre 1974 mais avait été renvoyée à ce jour , en raison du décès et des obsèques de M. VERDIER, Préfet de Paris.

L'ordre du jour était le suivant:

- 1/ Approbation du Procès-verbal de la réunion du 27 septembre 1974.
- 2/ Budget 1975.
Décision modificative du Budget 1974.
- 3/ Validation de certaines décisions du précédent Conseil d'Administration.
- 4/ Acquisition d'immeubles pour les Délégations de Caen et de Chalons-sur-Marne.
- 5/ Communication sur des opérations de la Région Parisienne :
 - a) les problèmes d'assainissement en Région Parisienne,
 - b) les interconnexions,
 - c) programmation des barrages,
 - d) le problème des déchets en Région Parisienne et l'Action de l'Agence.
- 6/ Divers.

Etaient Présents

Au titre des membres du Conseil d'administration

M. Maurice DOUBLET, Préfet de la Région Parisienne,
Président du Conseil d'administration de l'agence
M. TERRE, Vice Président
M. RICHARD, Vice-Président
M. TENAILLON
M. TOLLU
M. BADGUERAHANIAN
M. DUBOIS
M. MAURIN
M. VINCENT
M. PROUST
M. RENARD
M. CABANA, représentant le Directeur des Collectivités Locales
M. THENAULT
M. VERNY

Etaient absents excusés

M. CHAMANT
M. GUERIN
M. LEPVRIER, Directeur des Affaires Maritimes du Havre
M. LOUX
Mme le Dr. RAGUET
M. SAGLIO

Au titre de la Préfecture de la Seine Saint-Denis

M. HEIM , Sous-Préfet de Raincy, représentant le Préfet de la
Seine-St-Denis

Au titre du Comité de bassin

M. BETTENCOURT, Président
M. SCHNEIDER, Vice-Président

Au titre de la Région Parisienne

M. LORIFERNE
M. BAUD
Mme BLANC

Au titre de la Préfecture de Paris

M. OLIVESI

Au titre du Contrôle financier

M. QUENTIN

Au titre de l'agence

M. VALIRON, Directeur, assisté de :

M. SALMON, Secrétaire Général

M. PINOIT

M. DARGENT

M. BAZIN

M. TENIERE-BUCHOT

M. LE SAUX

M. FAURE BRAC

M. THEVENIN

M. MARUANI

M. BRUN, Agent Comptable

o

o o

Avant la réunion, M. VINCENT, Administrateur de l'agence et Maire de Livry-Gargan, a accueilli dans la salle du Conseil Municipal, le Président et les membres du Conseil d'administration, M. HEIM, sous-Préfet du Raincy représentant le Préfet de la Seine St-Denis, M. BETTENCOURT et M. SCHNEIDER, respectivement Président et Vice-Président du Comité de bassin et M. VALIRON, Directeur de l'agence, accompagné de ses principaux collaborateurs.

Au cours d'une cérémonie fort simple et très amicale, M. RENARD, Ingénieur Général au Ministère de l'Agriculture, Président de la 6^è section du Conseil du Génie rural des eaux et des forêts, Inspecteur Général de l'Environnement a décoré M. VINCENT de la croix de Chevalier de l'ordre du Mérite Agricole et, dans une brève allocution, a retracé la carrière exemplaire du récipiendaire et a rappelé ses nombreuses activités, toutes orientées pour le bien et la chose publique.

Après une intervention fort écoutée de M. DOUBLET, Préfet de la Région Parisienne et Président du Conseil d'administration et une réponse de M. VINCENT, le champagne fut sablé dans une ambiance fort sympathique et amicale.

o

o o

Le Président ouvre la séance à 15 heures.

Il présente les excuses des membres absents et fait l'exposé liminaire que l'on trouvera en annexe au présent procès-verbal.

(annexe n° 1)

Le Président donne ensuite la parole à M. VALIRON pour une communication sur les manifestations des pêcheurs au Havre et à Honfleur qui protestent contre les rejets de gypse et autres rejets dans l'estuaire et la baie de Seine et surtout contre la marée noire. Les pêcheurs souhaitent que les Pouvoirs Publics examinent les problèmes de la pollution de l'estuaire.

M. VALIRON fait connaître qu'il a été invité à participer le mercredi 4 décembre, à une réunion organisée par les autorités locales des départements de la Seine-Maritime et du Calvados, réunion au cours de laquelle le Directeur des Affaires Maritimes aura à exposer le point de vue officiel dans cette affaire.

Le Président fait connaître ensuite que M. JARROT, Ministre de la Qualité de la Vie, réunira le 17 décembre, tous les Présidents de Comité, les Présidents de Conseil d'administration et les Directeurs des agences, en vue d'examiner les différentes questions concernant les organismes de bassin, ainsi que les projets de modification de la loi sur l'eau du 16 décembre 1964.

Le Président passe ensuite à l'examen des différents points de l'ordre du jour :

I - Approbation du Procès-verbal de la réunion du 27 septembre 1974

Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal de la réunion du 27 septembre 1974 est adopté à l'unanimité.

II - A - Décision modificative n°3 du budget 1974

B - Budget 1975

Le Président déclare :

La décision modificative du Budget 1974 concerne la modification et la régularisation de certains chapitres relatifs notamment aux salaires, à la recherche des pollueurs, la formation permanente des préposés, les aménagements inhérents à l'augmentation du coût des services.

Le Budget 1975 est un budget de liquidation du 2ème Programme permettant de faire le point des diverses activités de l'Agence et de préparer le nouveau Programme.

Je vous propose d'entendre les rapports que M. VERNY, Président de la Commission des Finances, a préparé sur chacun de ces deux documents et, après en avoir débattu, d'adopter l'un et l'autre sous la forme souhaitée par notre rapporteur.

M. VERNY lit et commente

1°/ le rapport sur le projet de décision modificative n° 3 du budget 1974

2°/ le rapport sur le projet de budget 1975

(annexes n°s 2 et 3)

Le Président remercie et félicite M. VERNY pour ses deux rapports, pour la clarté des exposés et des explications.

Un large débat s'instaure ensuite portant, notamment, sur :

- Le contrôle des déclarations de la pollution industrielle sur la base du tableau forfaitaire,
- le retard de certaines opérations importantes : Valenton, Achères IV, le barrage Aube, Montereau, les interconnexions,
- l'accroissement des travaux et investissements en amont de Paris qui concourent à l'épuration de la Seine dans sa traversée de la Région Parisienne,
- la diminution de l'enveloppe portant sur l'aide au bon fonctionnement des stations et la complexité de la préparation du dossier de demande d'aide en cette matière.
- l'assistance technique pour le bon fonctionnement des stations,
- les rapports pouvant exister entre l'importance des aides accordées aux opérations de la Région Parisienne et celles concernant les opérations de la province,
- la lenteur des réalisations de travaux des collectivités par rapport au Plan National,
- les avances à court terme, leur enveloppe pour 1975, le montant de la trésorerie,
- la présentation du budget conforme aux règles de la comptabilité publique et son défaut de clarté pour un non initié à ces règles.

Sur le contrôle des déclarations, M. VALIRON apporte quelques précisions. Les résultats sont déjà positifs, l'agence poursuivra cette action qui va dans le sens de l'équité.

M. VALIRON explique ensuite pourquoi certaines opérations particulièrement importantes et lourdes sont en retard par rapport au Plan. Il n'y a là aucune volonté de freiner les opérations mais des difficultés financières. L'agence doit, par contrecoup, subir ce retard, qui est d'une année, et suivre les opérations qui seront reportées au plan suivant.

./..

Le barrage Aube constitue une opération financière très importante, on constate actuellement une rupture de rythme dans les interventions "Barrage", rythme qui reprendra son cours lors du prochain programme.

Le décalage - très provisoire - de certains investissements de la Région Parisienne ont permis de reporter les aides de l'agence en aval sur la zone côtière et en amont de cette région. Cette accélération de l'épuration de l'amont profite, sans aucun doute, à la Région Parisienne en améliorant la qualité des eaux à la traversée de Paris.

L'opération Montereau est actuellement à l'état léthargique malgré les efforts de l'agence. Il s'agit là d'un problème capital, toute imprévoyance ou tout laxisme pour le résoudre sera certainement jugé plus tard avec sévérité.

M. VINCENT apporte quelques précisions sur l'opération Achères IV, sur Valenton dont il estime nécessaire d'accélérer le rythme, sur le barrage Aube pour lequel il déclare être très favorable à sa réalisation, sur l'étude générale des interconnexions en Région Parisienne qu'il souhaite voir déboucher de façon à relancer les opérations d'interconnexions.

M. VALIRON déclare que l'agence sera bientôt en mesure de donner les résultats de cette étude générale et les solutions possibles. En ce qui concerne la réduction des crédits proposés pour la Ressource dans le budget, cette réduction s'avère conforme aux réalisations possibles en 1975, le budget est sincère. Mais s'il apparaissait, en cours d'exercice, que des dépenses supplémentaires seraient à réaliser, de nouveaux crédits seraient votés dans une décision modificative. Les fonds nécessaires pour ces crédits supplémentaires existent.

M. TENAILLON tient à préciser que les retards dans l'exécution des travaux ne sont pas imputables à l'agence mais qu'il s'agit là du problème général de l'exécution du Plan National et de ses retards.

M. TOLLU éclaire les débats en apportant la position de la Ville de Paris sur certaines opérations : il est très favorable au problème des interconnexions et des transferts d'eau, à condition que l'indépendance de chaque distributeur soit maintenue. Pour le barrage Aube, quelques incertitudes subsistent. Il y a aussi la possibilité de réaliser un barrage dans le Morvan, le choix du lieu n'était pas très grand.

Il s'étonne que les crédits destinés à l'aide au bon fonctionnement (p. 85 du budget) passent de 9 MF à 3 MF.

M. VALIRON, sur ce dernier point, explique que les crédits de 1973 et 1974 n'ont pas été intégralement dépensés, l'aide au bon fonctionnement des stations a été retardée en 1973, l'autorisation du Ministère des Finances pour cette opération ayant mis un certain temps pour parvenir à l'agence ; de sorte qu'il y aura report des crédits non dépensés qui équilibreront les dépenses de 1975. En tout état de cause il rassure M. TOLLU, tous les engagements de l'agence, y compris ceux à l'égard d'Achères III seront respectés.

M. TOLLU estime que les formalités des demandes d'aide au bon fonctionnement sont trop complexes et mériteraient d'être simplifiées.

M. VALIRON déclare que les équipes d'assistance technique ont été mises en place par étape, elles fonctionnent actuellement correctement et c'est à partir de leurs travaux que l'agence peut calculer les primes pour épuration et les primes au bon fonctionnement des stations.

M. DUBOIS demande s'il existe un rapport tacite entre l'enveloppe des opérations de la Région Parisienne et celle de la province.

M. VALIRON rappelle que les Programmes de l'agence correspondent très exactement aux chiffres retenus dans le plan. Les aides de l'agence complètent les aides de l'Etat et des départements. Il rappelle enfin que ceux qui investissent dans des travaux de lutte contre la pollution le font au profit de l'aval, c'est particulièrement vrai pour la Région Parisienne.

M. CABANA se ralliant aux propos de M. VINCENT regrette que les collectivités locales fléchissent dans leur effort de réalisation et qu'elles subissent des retards qui ne leur sont pas imputables.

Il souhaite que la politique d'avance qui a été mise en place soit maintenue et accélérée.

M. VALIRON rapporte les réflexions générales de M. SAGLIO, absent excusé : En 1975 on assiste à une augmentation de 15% environ des recettes provenant des redevances alors que les interventions de l'agence - en paiement - et les avances exceptionnelles à court terme sont en régression. Cette politique d'avance a permis d'accélérer une série d'opérations indispensables qui s'ajoutent à celles prévues au programme sans modifier celui-ci en quoi que ce soit. Mais l'agence ne peut aller en deçà du matelas financier nécessaire pour son fonctionnement.

Nous aurons une trésorerie suffisante pour "tourner" pendant trois mois. C'est la raison pour laquelle le crédit portant sur les avances exceptionnelles est réduit à la somme de 30 MF et qu'il ne sera engagé qu'à concurrence de 15 MF au début de l'année et le solde, si la trésorerie le permet, sera engagé au cours du 2ème semestre 1975.

Répondant à M. CABANA il précise que lorsqu'il procèdera à cet examen en mai 1975, le Conseil pourra si les réserves le permettent accroître les crédits prévus à cet effet.

M. THENAULT revient sur la question du barrage Aube auquel tous les administrateurs accordent un grand intérêt mais dont les retards les préoccupent. Le Ministère de l'équipement, qu'il représente peut les assurer que tout sera fait pour que cette opération soit menée à bien rapidement.

M. BADGUERAHANIAN donne un avis général sur l'ensemble du budget, il regrette que les redevances restent relativement stables malgré une légère augmentation et que le fonds de roulement ait été prévu à un niveau minimum. Il souhaite que l'agence agisse avec prudence sur les crédits des avances exceptionnelles.

En ce qui concerne la présentation du Budget il souhaiterait qu'un effort de clarté soit réalisé en l'illustrant de diagrammes et de ratios par exemple, en mettant en relief les différents secteurs géographiques, en faisant des distinctions entre les interventions au profit des collectivités publiques et celles au profit des industriels.

M. VALIRON déclare qu'un nouvel effort de clarté sera fait lors de la préparation des prochains budgets, il rappelle, néanmoins, que l'agence est tenue de suivre les règles rigides de la comptabilité publique. Déjà à la demande des Administrateurs et avec l'accord du Ministère des Finances des améliorations sensibles ont été apportées ces dernières années.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration adopte la décision modificative n°3 du Budget 1974.

(délibération n° 74-14)

et adopte le Budget 1975.

(délibération n° 74-15)

III - Validation de certaines décisions du Premier Conseil d'Administration

Le Président déclare :

Il vous est proposé aujourd'hui de rendre officielles des décisions prises par le précédent Conseil d'Administration qui ont été examinées et approuvées par vos Commissions et qui portent sur des questions de détail du calcul des redevances ou des modifications internes et mineures du deuxième Programme.

Je passe la parole à M. VALIRON pour nous faire un exposé rapide de ces différentes questions.

Après avoir entendu un bref exposé de M. VALIRON et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration adopte

1°/ la modification du tableau des coefficients spécifiques de pollution pour l'estimation forfaitaire

(délibération n° 74-16)

2°/ les règles d'application du taux de redevance pour les prélèvements en zone 1-1 à partir de 1972 : il ne sera pas tenu compte du taux forfaitaire de 7% de consommation. Il ne sera facturé au taux de consommation (7 ct/m³) que la quantité qui est déclarée comme étant consommée par les industriels (sous réserve toutefois de l'examen de chaque cas particulier pour les services de l'agence).

./..

3°/ les règles de comptage des prélèvements effectués par les sabliers

délibération n° 74-17)

4°/ la modification interne du 2^e Programme de l'agence (Achères IV, Valenton, Noisy-le-Grand)

(délibération n° 74-18)

étant rappelé à la demande de M. SAGLIO que cette transformation pèsera obligatoirement sur le prochain programme, puisque le flux en retour provenant des prêts transformés en subvention n'existera plus.

5°/ la simplification de la procédure administrative relative aux redevances telle qu'indiquée dans la note du dossier, étant entendu qu'à la demande de M. SAGLIO il sera fait état d'accroissement de 20% de l'assiette ou de la redevance pour déclencher la déclaration annuelle.

IV - Acquisition d'immeubles pour les délégations de Caen et de Chalons/Marne

Le Président déclare :

Au cours de sa séance du 17 juin 1974, le Conseil d'Administration a donné un avis favorable pour la construction à CAEN en copropriété avec les services de l'Agriculture, d'un local de 340 m² et a invité le Directeur à poursuivre ses négociations et à procéder aux demandes d'avis auprès des Services compétents. Les négociations sont arrivées à bonnes fins.

Aujourd'hui, je propose au Conseil de donner au Directeur l'autorisation de signer avec le Ministère de l'Agriculture toutes conventions nécessaires pour la réalisation de cette opération.

Pour l'immeuble de CHALONS-sur-MARNE, les négociations sont moins avancées. Je propose au Conseil de donner un avis favorable à l'acquisition de l'immeuble appartenant à la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Champagne Ardenne et d'inviter le Directeur à poursuivre ses négociations et à procéder aux demandes d'avis nécessaires. Ce dossier devra nous être présenté lors de notre prochaine réunion pour décision définitive.

J'invite M. VALIRON à nous donner quelques précisions sur ces deux opérations. En ce qui concerne l'immeuble destiné à devenir dans PARIS le nouveau siège social, la question reste à l'étude, elle sera évoquée ultérieurement.

Après avoir entendu les explications de M. VALIRON et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration autorise l'acquisition d'un immeuble à CAEN en copropriété avec les services de l'Agriculture et d'un immeuble à CHALONS/MARNE pour un coût de 450 000 F.

(délibérations N° 74-19 et 74-20).

V - Communication sur des opérations de la Région Parisienne

Le Président déclare :

J'ai demandé à M. VALIRON de faire le point des différents problèmes qui se posent dans la Région Parisienne :

- *Problèmes d'assainissement*
des interconnexions
des barrages
et enfin des déchets.

Je sais d'avance, que tous ces problèmes intéressent tous les membres du Conseil et sont bien connus d'eux et plus particulièrement, peut-être, du Président VINCENT dont nous savons les multiples responsabilités dans ce domaine.

L'évocation de ces problèmes permettra d'esquisser déjà les différentes actions de l'Agence au cours de son 3ème Programme.

Aussi, je souhaite que la communication qui sera faite aujourd'hui soit suivie de nouveaux examens et de nouvelles études par des groupes de travail qui pourraient se constituer au sein de nos différentes Commissions.

Je passe la parole à M. VALIRON.

M. VALIRON fait un bref exposé des différents problèmes existants dans la Région Parisienne, tant en matière d'assainissement qu'en matière de la Ressource.

Un large débat s'instaure ensuite, portant, notamment, sur

- L'opération de Valenton,
- les problèmes posés pour le règlement de la redevance pollution de certaines communes, par la création du Syndicat interdépartemental d'assainissement de l'agglomération parisienne qui a mis fin à la convention d'Achères de 1933.
- Le problème des effluents industriels et des eaux pluviales.
- l'étude économique sur le problème des transferts d'eau et d'interconnexion dans la Région Parisienne.
- La programmation des barrages réservoirs dans le bassin de la Seine, les objectifs et les choix.
- Le problème des déchets en Région Parisienne et l'action de l'agence.

Pour l'opération Valenton, le problème qui reste à régler est celui de la collecte des effluents et de leur amenée à la station. En effet, si la zone de collecte de Valenton est à peu près définie géographiquement, elle ne l'est pas administrativement ce qui risque de poser de multiples difficultés financières, administratives et de gestion du périmètre assaini.

M. VALIRON propose, comme solution, celle qui a prévalu dans les Yvelines : il serait utile de réunir ensemble toutes les communes intéressées par l'opération. Le groupement des communes, n'appartenant au S I A A P, en un Syndicat autonome, pourrait être une formule valable. Il souligne l'urgence à organiser ce Syndicat, à désigner un maître d'ouvrage et à débloquer l'opération.

Le problème de Valenton est grave, il nécessite un examen rapide et approfondi, l'agence, en tout état de cause, est prête à apporter son concours financier.

M. CABANA considère lui aussi qu'il y a urgence à régler le problème de Valenton qui reste un problème institutionnel.

Il souhaite que le Président, en sa qualité de Préfet de la Région Parisienne, intervienne énergiquement dans la désignation d'un maître d'ouvrage et d'un maître d'œuvre et dans le règlement des différents problèmes, que pose cette station, pour éviter les risques d'un enlisement de cette opération.

En ce qui concerne le règlement des redevances dues par les communes dépendant du système d'Achères, il réitère ses précédentes déclarations relatives aux obligations des départements à l'égard du Syndicat pour la part de pollution rejetée dans le système d'Achères provenant des communes de ces départements. Telle est la position du Ministère de l'Intérieur qui se réfère à la dévolution de la succession des biens des anciens départements de la Seine et de la Seine-et-Oise.

Il n'est cependant pas opposé au système transitoire proposé par les Yvelines qui chargerait l'agence de récupérer auprès des communes les redevances, cela au nom du Syndicat et avec l'accord du département.

En ce qui concerne le problème des eaux pluviales, il souhaite que le VII^e Plan établisse un programme d'action pour essayer de trouver une solution au sous équipement actuel de la Région Parisienne. Le Ministère de l'Intérieur est d'ores et déjà disposé à étudier avec l'agence ce problème.

Le Président remercie et félicite M. CABANA pour sa position claire et courageuse. Il faut dit-il une coopération sincère entre les élus et une volonté affirmée de tous pour aboutir.

M. TENAILLON remercie M. CABANA pour ses déclarations qui renouvellent celles précédemment faites au Conseil d'administration. Il regrette que les Préfets n'aient pas tous mis en application les directives du Ministère de l'Intérieur.

M. RENARD donne ensuite lecture d'une très longue lettre où il exposé son point de vue :

- Sur le problème de l'assainissement en Région Parisienne, notamment sur les rejets de Boissettes et Dammarie et leurs conséquences sur l'usine de Morsang/Seine.
- Sur le problème des transferts d'eau et interconnexions dans la Région Parisienne pour lequel il estime que l'étude de la Sogreah est trop longue et son utilité contestable. Des études moins ambitieuses et plus pragmatiques auraient été, à son avis, plus rapides et plus efficaces. Il est donc défavorable à toutes inscriptions de nouveaux crédits sur le budget de l'agence et, s'il est démontré que cette étude doit être poursuivie, la dépense devrait être prise en charge par tous les distributeurs d'eau concernés ainsi qu'éventuellement le District.

Successivement, M. VINCENT et M. VALIRON donnent leur avis sur les différentes questions évoquées par M. RENARD.

M. VINCENT demande que toute répartition nouvelle des charges soit évitée pour parvenir aux conclusions de cette étude le plus rapidement possible. C'est d'ailleurs le problème de répartition des charges qui a retardé le lancement de cette affaire.

M. VALIRON donne des précisions sur le montant total des frais de l'étude : 2 MF en 1971 pour arriver à 3 MF en fin d'étude, compte tenu de l'érosion monétaire le glissement est normal. Il annonce que le " modèle " est actuellement au point et que déjà l'étude par simulation a commencé. Concernant la capacité de tel ou tel réseau de distribution, les points noirs et leurs échéances pourront être prévus et le système de l'interconnexion pourra entrer en action.

Il donne quelques exemples d'hypothèse de simulation pour la Seine, la Marne et l'Oise compte tenu de l'existence de trois réseaux distincts en Région Parisienne et explique que les choix des investissements futurs seront éclairés. L'importance des sommes en jeu en Région Parisienne justifie à ses yeux une telle étude sans laquelle on n'aurait pas de possibilité de choix clair.

o

o o

Le Président remercie les différents intervenants de l'intérêt apporté à tous les problèmes de la Région Parisienne, pour leurs réflexions et, par dessus tout, pour leur volonté commune d'aboutir à un meilleur équipement de la Région Parisienne. Il souhaite que ces questions qui ont été évoquées à ce Conseil puissent être réexaminées à la prochaine réunion après avoir été évoquées en Commission

VI - Divers

a/ recouvrement des restes à recouvrer inférieurs à 5 F

Tenant compte des suggestions de l'Inspecteur Général des Finances, et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide que le recouvrement des restes à recouvrer " inférieurs ou égaux à 5 F " ne sera pas poursuivi.

b/ note sur le traitement de surface

Le Conseil d'administration donne acte à M. VALIRON de sa communication relative à la vérification de l'assiette des substances inhibitrices, la répartition de cette assiette par zone géographique et sa répartition par importance d'établissement.

c/ contrat de subvention conditionnelle

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, vu l'avis favorable de ses Commissions donne son approbation au contrat type de subvention conditionnelle s'appliquant aux opérations portant sur la lutte contre les substances inhibitrices.

o

o o

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 18 heures.

- ANNEXES -

EXPOSE LIMINAIRE DU PRESIDENT DOUBLET

" Mes Chers Collègues,

" Après Coutances et Rouen, après la Basse et la Haute-Normandie c'est Livry-Gargan et la Région parisienne qui reçoivent aujourd'hui notre Conseil d'administration en réunion plénière. Est-ce déjà une habitude ?
" Pour ma part, vous savez combien je me félicite de cette humeur voyageuse.
" Elle est pour nous, chaque fois, l'occasion d'affirmer que les organismes de Bassin ne sont pas des organismes centraux, attachés à leur siège parisien, mais que leur vocation les appelle à être partout présents dans les 25 départements et les 8 Régions du Bassin, au service desquels la loi les a placés. En votre nom et au mien, je remercie vivement notre Collègue, M. le Président VINCENT, d'avoir permis aujourd'hui, pour l'un de ces départements et l'une de ces Régions, d'en faire une nouvelle fois la preuve en nous accueillant, en ses qualités de Maire de Livry-Gargan et de Vice-Président du Conseil Général de la Seine Saint-Denis, dans ce bel Hôtel de Ville d'une grande cité industrielle de l'Est Parisien".

°°

Vous avez remarqué que l'ordre du jour du Conseil comprend deux dossiers importants :

. l'un relatif au budget 1975 et à la décision modificative n°3 du budget 1974. Nous aurons à les voter l'un et l'autre tout-à-l'heure, après, bien sûr, l'examen très sérieux qui en a été fait mardi dernier en Commission des Finances. Ils constituent sans doute le point fort de notre réunion, et j'écouterai comme vous à leur sujet, avec le même plaisir que les années précédentes, l'exposé très compétent que nous attendons de notre excellent rapporteur, M. le Trésorier Payeur Général VERNY.

. l'autre relatif à une série d'opérations importantes, inscrites au Programme d'intervention de l'Agence et spéciales à la Région parisienne. Les communications qui nous seront faites à ce sujet par M. VALIRON et ses collaborateurs vont orienter nos discussions, comme il est naturel aujourd'hui, sur ce qui se fait avec nos aides dans cette Région où nous nous trouvons exceptionnellement en visiteurs. Quatre problèmes nous seront présentés : celui des barrages-réservoirs, celui des transferts d'eau et des interconnexions, celui du réseau du Syndicat interdépartemental d'assainissement, enfin celui de la collecte et de l'élimination des déchets industriels.

On dira peut-être, en mesurant l'importance de ces affaires et la sollicitude apportée par l'Agence à leur bon règlement, que la Région parisienne a été bien servie et certains pourraient même être tentés de comparer l'acquis avec ce qui a été fait au bénéfice des autres régions du Bassin. Il serait grave de s'en

tenir à une telle démarche car, nous en sommes tous d'accord, nos aides ne se justifient que si elles s'appliquent à des opérations qui dépassent l'intérêt local et prennent place à l'intérieur d'une politique de l'Eau bénéfique à tout le Bassin. Je voudrais, à travers l'exemple de ce que nous avons fait en Région parisienne consacrer mon propos d'aujourd'hui à montrer comment, dans toutes nos interventions, nous restons fidèles à cette règle, même si le rapport entre l'intérêt local ou régional et celui général au Bassin n'est pas toujours immédiatement évident.

1er exemple : celui des barrages-réservoirs

En ce qui concerne la construction des barrages-réservoirs, nous apportons nos aides à l'Institution interdépartementale qui a pris le relais de l'ancien département de la Seine. Bien sûr, l'intérêt de la Région parisienne en matière d'alimentation en eau ou de lutte contre les inondations dans la capitale est le mobile qui fait agir l'Institution. Les besoins de la Région dépassent ceux qui peuvent être assurés par le niveau des étiages : il faut donc faire des barrages à l'amont pour écarter le risque de pénurie (ou d'excès en cas d'inondation).

Mais, en même temps, ce sont tous les problèmes de prélèvement intéressant l'ensemble des établissements humains situés entre le lieu du Barrage et la Région parisienne, qui reçoivent également une solution. L'exemple du Barrage-Marne, inauguré il y a quelques semaines, en apporte une preuve éclatante : ses 350 000 000 m³ de retenue et les 305 000 000 F qu'il aura coûtés assurent pour quinze ans la totalité des besoins prévisibles sur tout le cours de la rivière de Saint-Dizier jusqu'à Paris. A celà, il faut ajouter que le lac artificiel - le plus vaste de France - constituera un atout très important pour le développement touristique des régions hautes du Bassin.

Plus encore : les apports d'eau supplémentaires dans la rivière en période d'étiage auront pour conséquence d'améliorer en tous lieux la qualité des eaux prélevées par la dilution de la pollution que ces apports auront provoquée. Le seul barrage Marne conduit à une dilution plus que doublée par rapport à celle de l'étiage naturel, c'est-à-dire qu'elle divise par plus de deux les teneurs en DBO ou DCO de l'eau de la Marne tout le long de son cours.

2ème exemple : la protection des nappes souterraines

Il en est de même en ce qui concerne la politique de protection des nappes souterraines, si importante elle aussi, vous le savez, pour la qualité et la sécurité des approvisionnements en eau de la Région parisienne. Lorsque de vastes opérations de réservation de terrains sont entreprises, - comme c'est le cas aujourd'hui dans la région de Montereau -, le but que nous affichons publiquement est d'effectuer ces réservations, en priorité, au profit des besoins locaux. La Région parisienne n'est qu'une partie prenante parmi les autres et elle sera servie la dernière, en bout de course.

Ceci est vrai qu'à Montereau par exemple, l'Agence recherche, en y aidant pour le moment de tous ses vœux, la création d'un Syndicat qui associerait étroitement à partir de l'amont les principales collectivités bénéficiaires, recevrait la propriété des terrains acquis et prendrait en charge pour l'avenir la programmation et l'exécution des éventuels travaux.

3ème exemple : la lutte contre la pollution

En matière d'ouvrages de collecte des effluents et d'usines d'épuration, chacun connaît bien l'importance de ce qui a été fait et continue de se faire en Région parisienne : on nous le rappellera tout-à-l'heure et la très récente inauguration d'Achères III a permis à plusieurs d'entre nous d'en prendre la mesure. Il faut souligner, en passant, que les travaux du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'Agglomération parisienne ne reçoivent pas de subvention de l'Etat : le mérite du Syndicat n'en est que plus grand. Or ces ouvrages, qui amènent et traitent les eaux usées à l'aval de l'agglomération, n'ont aucun effet sur la qualité des eaux utilisées à l'amont du rejet d'Achères. Il ne sont pas construits au bénéfice de Paris et de la plus grande partie de sa région, mais plutôt à celui des utilisateurs de l'aval et ceux-ci l'ont bien remarqué et fait savoir dès la mise en service des puissantes installations d'Achères III.

Pour elle, Région parisienne, ce qui compte en matière de politique d'assainissement, c'est ce qui est fait à l'amont par d'autres que par elle en vue de sauvegarder la qualité des eaux qui lui parviennent. De tels travaux, bien qu'elle ne les contrôle pas et s'ils ont été exécutés à temps et dans de bonnes conditions, prennent place dans sa propre politique de prélèvements en rivière en assurant la protection de ses prises d'eau.

On voit très clairement apparaître dans la conjonction de ces politiques, menées par différents responsables en divers lieux du Bassin, la notion de solidarité qui les engage tous et assure la cohésion de leurs actions. Dans le domaine de l'assainissement autant que dans celui de l'amélioration des ressources, les actions très importantes accomplies en Région parisienne avec les aides de l'Agence sont les éléments forts non pas seulement d'une politique régionale, mais d'une politique de Bassin.

4ème exemple : la politique des déchets

La politique d'élimination des déchets, poursuivie depuis plusieurs années en Région parisienne à mon initiative et à celle du District, reprise par l'Agence en ce qui concerne certaines catégories de déchets industriels liquides ou pâteux, plus immédiatement en rapport avec la pollution des eaux, peut appuyer d'un autre exemple la même démonstration. Bien sûr, cette fois, le problème est essentiellement "Région parisienne" puisque celle-ci est responsable, en volume, de près de la moitié de l'ensemble des déchets de toute nature produits en France. Elle a donc été amenée la première à reconnaître les difficultés d'une telle situation et à rechercher des solutions.

C'est ainsi qu'à pris naissance l'action pilote qui va être menée à bien au courant de l'année 1975 dans la zone industrielle de Limay-Porcheville près de Mantes. On nous la décrira avec plus de détails dans quelques instants. Mais ce qu'il faut dès maintenant en retenir, c'est que cette initiative a valeur de pilote et qu'elle est destinée à ouvrir des voies à des actions répétées dans d'autres régions du Bassin. L'usine de Mantes s'ouvrira aux industriels qui produisent des déchets ailleurs qu'en Région parisienne et ces industriels, instruits par l'expérience, s'organiseront pour chercher à répéter l'opération au mieux de leurs intérêts dans leurs propres régions. C'est ainsi, vous le savez, qu'une nouvelle initiative est en voie de réaliser une seconde unité de destruction en Basse-Seine.

J'en arrive à conclure ces quelques réflexions consacrées par le Préfet de la Région parisienne, puisque l'occasion s'en présentait, à l'action de l'Agence de Bassin en Région parisienne.

Il est bien vrai que, Région puissante en homme, en industries, en capacités, la Région parisienne reçoit pour régler ses problèmes plus graves et plus difficiles qu'ailleurs, des aides considérables de l'Agence pour mener à bien des actions spécialement importantes.

Mais, de ces aides, elle est bénéficiaire à l'intérieur d'une politique de solidarité telle que le profit des grandes opérations qu'elle entreprend se partage chaque fois en juste proportion avec les autres collectivités de l'amont ou de l'aval. De même, en retour, elle attend des collectivités voisines un avantage identique de solidarité.

Telle est la nature et l'excellence d'une politique de bassin;

- elle permet le rapprochement et la confrontation des besoins géographiques, la définition commune des tâches à promouvoir et des travaux à entreprendre pour les satisfaire, la désignation la plus pragmatique des maîtres d'ouvrage avec la mise en place concomitante auprès d'eux des moyens financiers prévus pour l'ensemble des parties prenantes.

- chacune de ces démarches s'effectuant non à l'intérieur de limites administratives hermétiques, mais prenant place à l'intérieur d'un programme d'intervention valable pour l'ensemble du Bassin dont nous sommes, mes chers Collègues, pour le compte des organismes de bassin, les promoteurs, les exécutants et les comptables.

Il valait la peine que cela soit dit à l'occasion de la visite que fait aujourd'hui le Conseil d'Administration de l'Agence à la Région parisienne.

Je voudrais pour terminer évoquer devant vous, deux problèmes d'actualités particulièrement importants.

. D'abord l'état d'avancement du projet de loi modifiant l'article 14 de la loi sur l'eau. Il vient de donner lieu à un avis de la Commission des Finances et Redevances du Comité de Bassin. Cet avis vous a été distribué et sans doute M. le Ministre BETTENCOURT et M. SAGLIO souhaiteront-ils vous donner quelques informations sur les débats animés qui ont abouti à sa rédaction et sur les contacts les plus récents avec les Maires de France. On peut espérer semble-t-il, que cette affaire trouve maintenant une issue rapide et définitive.

. Ensuite sur l'implantation d'un certain nombre de centrales nucléaires dans le bassin "Seine-Normandie", tant en Haute et Basse-Normandie qu'en Région parisienne, en Champagne-Ardenne et en Bourgogne.

Comme vous le savez sans doute par la Presse, le Gouvernement a décidé d'ouvrir sur les sites envisagés pour l'implantation des futures centrales une très large consultation des organismes régionaux ou des départements concernés et il a souhaité y voir associés pour les aspects "eau" les Agences et les Comité de Bassin. Je compte donc en saisir très rapidement le Comité de Bassin et l'Agence

pour obtenir un avis sur les sites prévus en Région parisienne. Il sera saisi de même pour les autres sites par les Préfets de région concernés.

Les Pouvoirs Publics désirent que la procédure se déroule très vite, puisque la date du 15 janvier a été avancée pour la fin de celle-ci. Je demanderais donc un examen d'urgence pour cette affaire dont l'importance se mesure à l'enjeu :

- 3 sites envisagés en Basse-Normandie
- 7 sites envisagés en Haute-Normandie
- 3 sites envisagés en Seine et Marne
- 1 site envisagé dans l'Yonne
- 6 sites envisagés en Champagne-Ardenne

Certes il s'agit de ne retenir finalement que 3 sites à l'amont de Paris, l'un sur la Marne, les 2 autres sur la Seine ou sur l'Yonne, 2 ou 3 en Haute-Normandie et 1 ou 2 en Basse-Normandie. Mais les conséquences pour l'eau devront être examinées avec attention. Elles tiennent semble-t-il pour les sites marins aux problèmes de réchauffement et à ceux des rejets pollués et de la radioactivité induite dans les eaux ; s'y ajoutent pour les sites terrestres le remplacement des eaux consommées et l'incidence sur les nappes. Vos avis devront être donc sérieusement étayés, et vos Commissions spécialisées pourront obtenir tant des services de l'Agence que des experts nationaux tous les renseignements nécessaires. Une articulation précise de ces études avec celles qui seront menées au niveau régional devra être établie. Je compte m'entretenir de ce sujet très prochainement avec le Président BETTENCOURT.

DECISION MODIFICATIVE N° 3 DE 1974

Rapport au Conseil d'Administration de Monsieur VERNY
Président de la Commission des Finances et Redevances.

Le 5 novembre dernier votre Commission des Finances et des Redevances a procédé à l'examen de la décision modificative n°3 au budget 1974 préparée par la Direction de l'Agence.

Ce document comporte 5 parties principales dont quatre sont relatives aux dépenses et la 5ème aux recettes :

En ce qui concerne les dépenses il s'agit de :

- 1°/ l'incidence des décisions gouvernementales relatives d'une part à l'augmentation des traitements et salaires, d'autre part au relèvement, à compter du 1er janvier 1974, du plafond de la Sécurité Sociale ;
- 2°/ la traduction budgétaire de décisions prises tant par le Conseil d'Administration que par ses Commissions ;
- 3°/ des suppléments de dotation nécessités par l'augmentation du coût des services et des matières premières ;
- 4°/ divers aménagements comptables.

En ce qui concerne les recettes - il s'agit des dotations complémentaires du compte 75 Recettes affectées et du compte 700 Redevances.

Reprenons, si vous le voulez bien, ces différentes mesures point par point :

L'augmentation de 897 200 F proposée par la Direction de l'Agence au titre des traitements et charges salariales s'impute tout d'abord sur une somme de 582 300 F qui, en vertu des instructions réglementaires, avait été provisionnée au budget 1974 à l'article 692 Crédits à répartir, somme égale à 7% du montant des crédits détaillés aux chapitres et articles des comptes 61 et 62.

Or, avant même l'exécution du budget de la présente année, les mesures gouvernementales prises du 1er juillet 1973 au 31 décembre 1973 en faveur de ses agents et de ceux de ses établissements publics comportaient une incidence supérieure à ce pourcentage de 7%.

Dès lors, il vous est demandé un supplément de 314 900 F qui représente 3,76% des traitements en vigueur au 1er janvier 1974 et qui correspond aux relèvements de salaires légaux. Cette inscription a, par conséquent, un caractère obligatoire.

La traduction budgétaire des décisions du Conseil et de ses Commissions donne lieu à des virements de compte à compte. Ces décisions n'influent donc en aucune façon sur l'équilibre du budget.

Il faut mettre cependant à part une mesure nouvelle découlant de la création de la Commission et de l'Information car elle a une incidence sur cet équilibre. Il s'agit de l'inscription d'une somme de 3 000 F - vous voyez que l'incidence sur l'équilibre est minime - somme destinée à rémunérer une secrétaire à mi-temps mise à la disposition du Président de la Commission de l'Information.

Bien que l'on puisse juger peu orthodoxe de verser cette rémunération sous forme de subvention à l'Association Nationale pour la Protection des Eaux et qu'il eut été préférable, dans la rigueur des principes, de confier ce secrétariat soit à du personnel œuvrant déjà à l'Agence, soit à un agent spécialement recruté à cet effet, votre Commission, considérant que M. TENAILLON, Secrétaire Général de l'Association Nationale pour la Protection des Eaux où il a notamment charge des relations publiques et où il dispose déjà d'une demi-secrétaire, a bien volontiers accepté de réunir les deux moitiés de secrétaire dans la même personne et de vous proposer pour des raisons qui sont à la fois de fait et de convenance, d'accepter la proposition présentée sous la forme où elle est présentée.

Les augmentations généralisées intervenues depuis l'élaboration du budget 1974 (de septembre 1973 à septembre 1974) obligent à une actualisation sérieuse des crédits relatifs à divers postes du Budget particulièrement sensibles à la hausse des matières premières et au coût des services.

Abstraction faite des deux postes "Loyers" et "Transport du personnel" augmentés respectivement de 100 000 F et de 20 000 F en raison, d'une part, de l'absence de sous location des locaux sis 81/85 rue de Javel et, d'autre part, de l'existence d'un service journalier de mini-car desservant aux heures de déjeuner les bureaux du 41 boulevard de Grenelle et du Port de Suffren, les suppléments de charge atteignent au total 408 300 F chiffre qui, rapporté aux différents crédits déjà inscrits au compte 63 "Travaux, fournitures, services extérieurs" et au compte 66 "Frais divers de gestion", représente 15,87% d'augmentation.

Ce taux demeure inférieur à ceux enregistrés jusqu'à ce jour notamment en ce qui a trait aux prestations de service, au coût du papier, des carburants et des tarifs postaux et démontre que l'Agence a tenu à réduire ses dépenses autant que faire se pouvait et que les crédits complémentaires envisagés sont évalués avec rigueur.

Votre Commission a examiné particulièrement les aménagements comptables proposés. L'un de ces aménagements est nécessité par l'exécution de la convention générale passée entre l'Etat et les Agences de Bassin qui confie à ces dernières, lors de certaines actions bénéficiant de l'aide de l'Etat, la mission de suivre l'exécution de travaux, d'en assurer les contrôles techniques et financiers. De ce fait l'Agence se trouve faire l'avance à l'Etat des sommes correspondant et il faut bien reconnaître que le remboursement de ces sommes nécessite, à l'heure actuelle, des délais importants. Votre Commission souhaite une accélération de ces remboursements pour des raisons de principe et de rigueur financière qui sont évidentes.

Si on peut espérer que l'application stricte de la convention générale précitée permettra une régularisation dans des délais acceptables des sommes avancées au titre notamment des contrats de branche ou d'opérations particulières spécifiques, il semble que l'aide de l'Etat aux paiements des redevances continue à intervenir lui aussi avec un retard. Votre Commission désire vivement que toute mesure utile intervienne afin d'obtenir une régularisation plus rapide des prises en charge des redevances affectées par l'aide de l'Etat.

Le compte 693 "Dépenses exceptionnelles" a donné lieu, comme chaque année à un large échange de vues.

M. VALIRON après avoir indiqué que par rapport à la même époque de 1973 le chiffre comptabilisé en 1974 accusait une diminution de 7 100 000 F, a précisé les motifs de cette réduction. Je les rappellerai succinctement au Conseil.

En ce qui concerne l'amélioration de la ressource en quantité, la diminution des prélèvements avec ou sans changement d'option représente plus de 50% du montant des réductions tandis que le passage du forfait à l'agrément et la modification des rejets représentent 25% de ce montant. Le dernier quart restant est consécutif aux redressements d'erreurs commises par les mandataires. Toutefois, l'examen des dossiers de redevables se traduit au 31 octobre par un bilan positif de 4 182 867 F dont les deux termes sont les suivants :

- prises en charge complémentaire	:	12 245 829 F
- réductions, annulations	:	8 062 962 F

ce bilan marque l'augmentation continue des prélèvements des collectivités locales comparée à la stagnation des prélèvements industriels.

Une situation différente apparaît pour l'amélioration de la ressource en qualité où les réductions sont supérieures de 8 928 473 F aux émissions supplémentaires.

Les principales causes de minoration sont :

- 1°/ une diminution de l'activité des entreprises (diminution des grandeurs caractéristiques) pour 15 à 23% suivant qu'il s'agit d'entreprises rejetant directement ou indirectement dans le milieu naturel ; je vais revenir sur ce point qui peut surprendre.
- 2°/ pour 15% environ la modification introduite au 1er janvier 1972 dans le tableau d'estimation forfaitaire notamment pour les branches "Chimie" et "Laiteries".
- 3°/ pour 20% environ la cessation d'activité d'entreprise et la suppression d'activités polluantes, les révisions de taxation d'office, les rectifications d'erreurs matérielles et les transferts du milieu naturel à l'égout ou vice-versa.
- 4°/ enfin pour 40 à 50% suivant qu'il s'agit de Collectivités ou d'Industries un élément très positif, que votre Commission a enregistré avec satisfaction, et qui est la diminution de pollution consécutive à la mise en service de stations d'épuration ou à l'amélioration des performances de stations existantes.

Votre Commission a noté avec satisfaction ces explications fournies par la Direction, mais elle a cependant demandé à M. VALIRON de se pencher attentivement sur les réductions découlant de la diminution de l'activité des entreprises, car il y a là un phénomène qui mérite d'être analysé soigneusement et vérifié. C'est pourquoi elle a demandé à notre Directeur de lui faire spécialement rapport à ce sujet en 1975 lors de la dotation du compte 693.

Elle a souhaité également que les dénonciations de forfaits soient accélérées pour permettre de mieux cerner les rejets réels.

Votre Commission a accueilli favorablement la proposition d'augmenter la ligne "Prêts et Avances" relative aux interventions de 15 000 000 F. Ce crédit supplémentaire est la conséquence tangible de l'accélération du versement des aides accordées par vos Commissions.

En regard de toute les ouvertures de crédit proposées s'élevant à 52 562 483 F, existent 2 inscriptions en recettes s'élevant à 29 456 283 F consécutives à la contrepartie de la dotation de 11 736 286 F figurant au compte 65 Dépenses affectées, et à la mise en recouvrement de 17 720 000 F de redevances complémentaires.

En conclusions, votre Commission à l'unanimité, demande au Conseil d'approuver la décision modificative n° 3 au budget de 1974 comportant les inscriptions suivantes :

- Dépenses de fonctionnement

augmentation de	:	38 463 672 F
diminution de	:	901 189 F

- Dépenses en capital

augmentation de	:	15 000 000 F
-----------------	---	--------------

- Recettes de fonctionnement

augmentation de	:	29 456 283 F
-----------------	---	--------------

L'équilibre budgétaire étant obtenu par une diminution de 23 106 200 F du fonds de roulement qui s'établira dès lors à 91 544 173,49 F.

RAPPORT DE MONSIEUR LE PRESIDENT VERNY POUR
LA PRESENTATION DU BUDGET 1975 AU CONSEIL

Votre Commission des Finances et Redevances a procédé le 5 novembre à un examen d'autant plus approfondi du projet de Budget 1975 élaboré par la Direction de l'Agence qu'il s'agit du dernier Budget d'investissement correspondant aux deux premiers programmes d'interventions votés en 1968 et 1971. Il permet donc de se faire une première opinion sur certaines dispositions ou orientations du prochain programme.

Voyons tout d'abord les recettes qui appellent une première constatation : les taux des redevances 1975 seront les mêmes qu'en 1973 et 1974 puisque l'augmentation prévue à l'origine n'a pas été appliquée, en vertu de la décision prise fin 1973 par le Conseil. Sans revenir sur cette position, votre Commission rappelle que cette réduction volontaire de recettes opérée pour soulager la Trésorerie, devrait être compensée dès le nouveau programme par l'ouverture de recettes correspondantes.

Votre Commission a également constaté que la réduction progressive des recettes pollution classique pour les causes qui ont été analysées à l'occasion de l'examen de la DM3 et que j'ai rappelé dans mon rapport devra nécessairement conduire à un rééquilibrage dans le nouveau programme, la compensation opérée grâce à l'augmentation du produit des redevances classiques ne pouvant se poursuivre d'une façon systématique. Elle a enfin noté la forte progression des remboursements des prêts et avances qui constituent désormais 10% des recettes et permet, avec les redevances toxiques, une progression de 17% des ressources de l'Agence.

Passant alors à l'examen des engagements prévus pour 1975, la Commission a observé que le retard d'environ 10% dans le programme "ressource" était essentiellement imputable aux opérations de MONTEREAU, aux acquisitions de terrains du barrage AUBE et à certains travaux d'interconnexion. Il s'agit d'un décalage dans le temps dont on peut espérer qu'il sera partiellement résorbé fin 1975 puisque la décision de réaliser le barrage AUBE vient d'être prise et que l'aboutissement des études d'interconnexion conduira à une reprise rapide des investissements dans ce secteur. Pour MONTEREAU, il est également possible que la constitution d'un Maître d'ouvrage public, si elle aboutit, amène une reprise rapide des acquisitions. Par ailleurs l'exécution quasi totale, en engagement de programme, de la lutte contre la pollution, correspond en réalité à une forte accélération des opérations hors Région parisienne et à un retard corrélatif et important dans le lancement d'opérations pourtant urgentes comme VALENTON ou même ACHERES IV. La Commission en a tiré la conclusion qu'un rééquilibrage au profit de la Région parisienne devrait être recherché dans le nouveau programme pour la préservation du milieu naturel.

Elle a également noté que les importantes ouvertures de fonds prévues pour le programme substances inhibitrices correspondraient à quelques très grosses opérations comme celles du centre de traitement de la SERPE en Basse Seine et aux premiers travaux intéressant les rejets de l'usine de bioxyde de titane du HAVRE.

Pour les études l'accroissement des crédits ouverts a paru acceptable tant en raison de la préparation du nouveau programme que pour permettre de rattraper le retard technologique noté dans le Livre Vert.

Les ouvertures de crédits de paiement correspondent aux tendances notées précédemment : réduction sensible pour l'amélioration des ressources, accroissement important pour la lutte contre la pollution et maintien pour les études compte tenu du décalage incompréhensible entre le lancement de celles-ci et leur exécution.

Votre Commission a noté avec satisfaction l'amélioration de la Trésorerie qui ne correspond plus qu'à trois mois environ de dépenses, et elle a approuvé la limitation à 30 millions de la ligne spéciale des avances exceptionnelles. Elle a souhaité, avec le Directeur de l'Agence, que celle-ci soit débloquée en deux tranches égales, la seconde n'étant ouverte, courant mai 1975, qu'après examen de la situation à ce moment des dépenses et des recettes. Elle estime également qu'il était opportun, dans la conjoncture économique actuelle, d'étudier pour certaines des opérations ainsi aidées, une réduction de la durée des avances avec bien entendu le souci de ne pas compromettre la réalisation de celles-ci.

En ce qui concerne le fonctionnement de l'Agence, l'effort d'austérité marqué par le maintien des effectifs à leur niveau antérieur, malgré des charges supportées par l'Agence, a été très apprécié. Elle a noté la nécessité de voir résoudre d'urgence les problèmes pendants concernant la rémunération du personnel contractuel, tant pour l'avancement que pour la création d'une hors catégorie, et l'adaptation des retraites à un niveau analogue à celui des fonctionnaires.

Mais malgré le maintien des effectifs au niveau ancien, les traitements et salaires s'accroissent de 18,6% et les impôts et taxes de 29,4% par simple application des règles légales. Si on excepte les charges nouvelles du loyer de Grenelle, le compte "travaux et fournitures" s'accroît de 24,16% par suite des hausses des carburants, des P.T.T. et des fournitures de bureau. Les frais de transport de déplacement augmentent de 27,9% par suite de la création de la navette Grenelle - Capitaine Ménard, et des hausses légales.

Les autres frais de gestion (compte 66) sont stables et n'appellent pas de commentaire particulier.

Pour les opérations en capital votre Commission a donné son accord à l'acquisition du local de CAEN et un accord de principe pour celui de CHALONS-SUR-MARNE après avoir entendu les explications du Directeur de l'Agence. Celui-ci a en effet précisé que l'existence des locaux nouveaux n'auront pas pour corollaire une extension de l'Agence mais permettront la décentralisation vers la Province d'une partie des moyens parisiens de l'Agence, certaines tâches étant ramenées vers les antennes en question. Celles-ci hébergent également le

personnel des équipes d'assistance technique régionale qui s'accroît avec la création des nouvelles stations d'épuration. Enfin pour le local de CHALONS-SUR-MARNE, qui permettrait le logement du chef d'antenne, il est entendu que celui-ci sera loué suivant les règles administratives en vigueur.

Compte tenu de ces divers éléments votre Commission recommande au Conseil d'approuver le Budget dans la forme et dans la consistance où il lui est présenté et lui propose de faire siennes les propositions concernant le blocage provisoire de a moitié des avances exceptionnelles et l'étude sur la réduction des délais de ces dernières.

° °